
États financiers de La Fondation du Grand Montréal

31 décembre 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	3
État de la situation financière.....	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires.....	6-12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
La Fondation du Grand Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation du Grand Montréal (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.A.C. / S.R.L.¹

Le 27 mars 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

La Fondation du Grand Montréal
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds
 Exercice terminé le 31 décembre 2018

Notes	2018				2017
	Fonds d'opérations	Fonds de distribution	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
8					
Dons	43 431	18 685 024	14 979 001	33 707 456	35 938 730
Revenus de placement réalisés	33 475	8 304 727	—	8 338 202	17 536 983
Honoraires de gestion	1 300 455	(679 053)	—	621 402	591 377
Honoraires d'administration	1 453 070	(919 671)	—	533 399	605 195
Autres	17 970	239 057	—	257 027	51 210
	2 848 401	25 630 084	14 979 001	43 457 486	54 723 495
Charges					
Subventions	—	8 497 178	—	8 497 178	14 930 282
Administration générale	1 154 549	—	—	1 154 549	897 065
Gestion et garde des placements	887 653	—	—	887 653	635 772
Engagement dans la communauté	190 850	96 229	—	287 079	281 209
Primes d'assurance-vie reçues en dons	—	24 029	—	24 029	24 029
Communications et marketing	303 790	60 224	—	364 014	431 359
Développement philanthropique	258 007	—	—	258 007	261 525
Amortissement des immobilisations	7 646	—	—	7 646	50 300
	2 802 495	8 677 660	—	11 480 155	17 511 541
Excédent des produits sur les charges avant la variation de la juste valeur non réalisée des placements	45 906	16 952 424	14 979 001	31 977 331	37 211 954
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	(45 906)	(8 972 066)	—	(9 017 972)	(6 791 819)
Excédent des produits sur les charges	—	7 980 358	14 979 001	22 959 359	30 420 135
Soldes de fonds au début	1 068 014	60 137 273	108 081 386	169 286 673	138 866 538
Transfert de variation de la juste valeur non réalisée des placements	—	8 705 608	(8 705 608)	—	—
Autres virements	—	1 687 918	(1 687 918)	—	—
Soldes de fonds à la fin	1 068 014	78 511 157	112 666 861	192 246 032	169 286 673

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.


La Fondation du Grand Montréal
État de la situation financière
 au 31 décembre 2018

Notes	2018				2017
	Fonds d'opérations	Fonds de distribution	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif					
À court terme					
Encaisse	513 984	785 178	443 677	1 742 839	1 523 408
Débiteurs	1 177 772	—	2 000	1 179 772	910 132
Somme à recevoir du Fonds d'opérations	—	279 051*	—	—	—
Somme à recevoir du Fonds de dotation	—	23 447 513*	—	—	—
Intérêts et dividendes courus	—	84 265	—	84 265	48 059
Placements	3	40 086 087	9 657	40 095 744	33 607 406
Frais payés d'avance	38 096	—	—	38 096	33 909
	1 729 852	64 682 094	455 334	43 140 716	36 122 914
Placements	3	675 377	14 223 746	135 659 040	150 558 163
Immobilisations	—	—	—	—	7 646
	2 405 229	78 905 840	136 114 374	193 698 879	170 182 673
Passif					
À court terme					
Créditeurs et charges à payer	659 917	—	—	659 917	397 275
Sommes dues au Fonds de distribution	279 051*	—	23 447 513*	—	—
Apports reportés	6	398 247	394 683	792 930	496 076
	1 337 215	394 683	23 447 513	1 452 847	893 351
Apports reportés afférents aux immobilisations	—	—	—	—	2 649
	1 337 215	394 683	23 447 513	1 452 847	896 000
Engagement					
11					
Soldes de fonds					
Affectations d'origine externe	7	—	78 511 157	112 249 412	190 760 569
Affectations d'origine interne	—	—	417 449	417 449	417 449
Investis en immobilisations	—	—	—	—	4 997
Non grevés d'affectations	1 068 014	—	—	1 068 014	1 063 017
	1 068 014	78 511 157	112 666 861	192 246 032	169 286 673
	2 405 229	78 905 840	136 114 374	193 698 879	170 182 673

* Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne « Total », étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 , administrateur
 , administrateur

La Fondation du Grand Montréal

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	22 959 359	30 420 135
Ajustements pour :		
Don en actions	(100 000)	(15 638 670)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	9 017 972	6 791 819
Amortissement des immobilisations	7 646	50 300
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(2 649)	(46 311)
	31 882 328	21 577 273
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(269 640)	(582 539)
Intérêts et dividendes courus	(36 206)	4 026
Frais payés d'avance	(4 187)	(3 401)
Créditeurs et charges à payer	262 642	127 421
Apports reportés	296 854	256 919
	32 131 791	21 379 699
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(44 989 867)	(53 489 153)
Produit de la cession de placements	13 077 507	32 107 572
Acquisition d'immobilisations	—	(1 224)
	(31 912 360)	(21 382 805)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	219 431	(3 106)
Encaisse au début	1 523 408	1 526 514
Encaisse à la fin	1 742 839	1 523 408

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

La Fondation du Grand Montréal (FGM), constituée le 20 décembre 1999 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et prorogée le 4 décembre 2012 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, a pour objet de recueillir des dons principalement par voie de legs ou de fonds de dotation afin de promouvoir le développement social, les arts et la culture, l'éducation, la santé et l'environnement. De plus, la FGM peut gérer des fonds qui lui sont confiés à des fins de gestion. La FGM est reconnue comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

La FGM utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses activités.

a) Fonds d'opérations

Le Fonds d'opérations comprend les éléments mentionnés ci-dessous :

Investis en immobilisations

Ces fonds correspondent à la valeur comptable des immobilisations détenues par la FGM, déduction faite des sommes liées à leur financement.

Non grevés d'affectations

Ces fonds correspondent aux fonds disponibles pour les activités courantes de fonctionnement de la FGM.

b) Fonds de distribution

Le Fonds de distribution est un fonds dans lequel la FGM enregistre les dons devant être distribués selon le désir des donateurs, les revenus de placement réalisés appelés à être distribués, les revenus de placement non réalisés afférents aux ressources détenues par le fonds de distribution, les subventions versées ainsi que les charges qui y sont directement liées.

c) Fonds de dotation

Le Fonds de dotation comprend les éléments mentionnés ci-dessous :

Affectations d'origine externe

Ces affectations regroupent les éléments suivants :

Dotations

Les dotations comprennent les dons qui, selon les spécifications des donateurs, doivent être conservés à perpétuité ou pour une période prédéterminée, généralement pour une période minimale de 10 ans.

2. Méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

c) Fonds de dotation (suite)

Moins-value non réalisée sur les placements

Cette affectation comprend la moins-value non réalisée sur les placements afférents aux dotations qui est présentée dans le Fonds de dotation, jusqu'au moment où cette moins-value sera réalisée.

Affectations d'origine interne

Ces affectations proviennent de virements du Fonds de distribution pour protéger le capital contre l'inflation. Ces sommes ne peuvent être utilisées sans le consentement préalable du conseil d'administration de la FGM.

Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'opérations de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du Fonds d'opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports reçus devant être distribués selon le désir des donateurs sont constatés à titre de produits du Fonds de distribution. Les apports reçus pour le financement d'immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits au même rythme que l'amortissement des immobilisations afférentes à ces apports. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre de produits du Fonds de dotation.

Les dons reçus en nature, évalués à la juste valeur établie par un évaluateur indépendant, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Les promesses de dons sont présentées en note aux états financiers.

Les revenus de placement sont constatés au moment où ils sont gagnés. Ils sont comptabilisés dans les produits du fonds auquel ils se rapportent, à l'exception des revenus de placement afférents aux placements du Fonds de dotation qui sont présentés dans le Fonds de distribution. La tranche non réalisée des revenus de placement afférente aux placements du Fonds de dotation est virée au Fonds de dotation.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode et les durées suivantes :

Mobilier et équipement	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Système de gestion	Linéaire	3 ans

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la FGM devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont présentées comme produits à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, la FGM comptabilise une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Ventilation des charges

Les charges de rémunération et les contributions de l'employeur sont ventilées au prorata du temps alloué aux activités effectuées par les employés.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés dans les produits et les charges pour la période visée. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

	2018	2017
	\$	\$
138 952,469 parts (116 385,036 parts au 31 décembre 2017) du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal (note 5)	145 690 968	130 465 645
Actions canadiennes	35 488 585	34 723 944
Actions américaines	1 747 272	1 041 752
Actions privilégiées d'une société privée, rachetables au décès du dernier vivant des deux donateurs, dividende de 4,725 %	1 000 000	1 000 000
Actions privilégiées d'une société privée, rachetables de gré à gré	100 000	—
Prêt hypothécaire, portant intérêt au taux de 4,500 % jusqu'en mai 2018 et au taux de 4,750 % par la suite, échéant en 2025	168 242	178 178
Certificat de placement garanti à court terme	6 458 840	250 000
	190 653 907	167 659 519
Tranche à court terme	40 095 744	33 607 406
	150 558 163	134 052 113

4. Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

La FGM gère, par l'entremise du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal, ses propres fonds et des fonds qui lui sont confiés par diverses entités.

Des états financiers distincts sont préparés pour le Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal. Ce dernier présente ses placements, composés principalement de participations dans des fonds communs de placement, à la juste valeur. En date du 31 décembre, la juste valeur des fonds gérés par le Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal et le nombre de parts détenues s'établissent comme suit :

	2018		2017	
	Nombre de parts	Juste valeur	Nombre de parts	Juste valeur
		\$		\$
Fonds appartenant à la FGM	138 952,469	145 690 968	116 385,036	130 465 645
Fonds confiés par diverses entités	111 369,803	116 784 141	110 359,534	123 711 163
	250 322,272	262 475 109	226 744,570	254 176 808

5. Marge de crédit

La FGM dispose d'une facilité de crédit autorisée d'un montant de 100 000 \$ au 31 décembre 2018 (100 000 \$ au 31 décembre 2017), portant intérêt au taux préférentiel de base majoré de 3 %. Aux 31 décembre 2018 et 2017, la marge de crédit n'était pas utilisée.

6. Apports reportés

Les apports reportés de 792 930 \$ (496 076 \$ en 2017) représentent des ressources externes affectées reçues dans le cadre de campagnes de financement et de programmes pour lesquelles les charges n'ont pas encore été engagées au 31 décembre 2018.

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début	496 076	239 157
Apports reçus au cours de l'exercice	556 042	256 919
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(259 188)	—
Solde à la fin	792 930	496 076

7. Affectations d'origine externe – dotations

a) *Composition*

Les affectations d'origine externe se répartissent comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Dotations	123 900 115	110 609 032
Moins-value non réalisée sur les placements afférents aux dotations	(11 650 703)	(2 945 095)
	<u>112 249 412</u>	<u>107 663 937</u>

b) *Dotations*

Au terme des ententes conclues entre les donateurs, le Conseil des arts et des lettres du Québec et la FGM, certains dons demeurent la propriété de la FGM de façon perpétuelle, pour une période de plus de 5 ans, pour une période de 1 an à 5 ans ou pour moins de 1 an. Les affectations d'origine externe se répartissent comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
À perpétuité	96 618 922	91 678 667
Plus de 5 ans	16 795 437	14 018 742
De 1 an à 5 ans	6 731 487	4 334 077
Moins de 1 an	3 754 269	577 546
	<u>123 900 115</u>	<u>110 609 032</u>

8. Produits

a) *Dons*

Au cours de l'exercice, la FGM a reçu des dons totalisant 33 707 456 \$ (35 938 730 \$ en 2017). Les dons de 2018 incluent une somme de 24 029 \$ (24 029 \$ en 2017) relative à des primes payées pour des polices d'assurance-vie pour lesquelles la FGM est bénéficiaire du produit.

b) *Revenus de placement réalisés*

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Parts du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	7 581 897	18 765 566
Autres placements	756 305	(1 228 583)
	<u>8 338 202</u>	<u>17 536 983</u>

La Fondation du Grand Montréal

Notes complémentaires

31 décembre 2018

8. Produits (suite)

c) *Honoraires de gestion*

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	1 300 455	1 093 355
Moins : honoraires attribuables à La Fondation du Grand Montréal	(679 053)	(501 978)
	621 402	591 377

d) *Honoraires d'administration*

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Participants du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	1 453 070	1 231 763
Moins : honoraires attribuables à La Fondation du Grand Montréal	(919 671)	(626 568)
	533 399	605 195

9. Polices d'assurance-vie

La FGM a été désignée comme propriétaire et bénéficiaire de polices d'assurance-vie. Au 31 décembre 2018, le capital assuré totalise 2 700 000 \$ (2 700 000 \$ en 2017).

10. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, la FGM est soumise aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque auquel est exposé le rendement des placements, qui découle des fluctuations des taux d'intérêt, des indices boursiers et du degré de volatilité de ces taux et indices.

Risque de taux d'intérêt

Une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la FGM détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes qui détiennent des obligations et des débiteures portant intérêt à taux fixe. Le prêt hypothécaire porte également intérêt à taux fixe. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur des parts détenues par la FGM et sur le prêt hypothécaire.

10. Instruments financiers (suite)

Risque de change

Une tranche des placements de la FGM et des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la FGM détient des parts est investie dans des actions et des participations dans des fonds communs d'actions étrangères. Ces placements sont donc exposés aux fluctuations des devises. Il en est de même pour les revenus gagnés afférents à ces placements.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du fait qu'une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la FGM détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes détenant des obligations et des débetures. De ce fait, il y a un risque qu'un émetteur d'obligations ou de débetures ne s'acquitte pas de ses obligations envers un fonds à revenus fixes, ce qui aurait ultimement une incidence sur l'actif de la FGM.

11. Engagement

En vertu d'un bail, la FGM doit acquitter les dépenses annuelles liées à l'occupation de locaux. Sur une base annuelle, l'engagement est d'environ 150 000 \$ jusqu'en 2024.